

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°16  
Séance du 10 Juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **dix juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Karine POTHIER, pouvoir donné à Sophie GUINET  
Elise AUCLAIR-BURDEAU, pouvoir donné à Roger RIBOLLET  
Gaëlle LABALME, pouvoir donné à Marianne MORSLI  
Stéphane CANTE, pouvoir donné à Emile LIEBAUD  
Pierre BAILLY-BECHET

**Absents:**

Nombre de conseillers en exercice : **15**  
Date de la convocation : 3 Juin 2022

Présents et représentés : 14  
Date d'affichage : 3 Juin 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

**N°16 : Signature convention de co-financement portant sur l'achat de mobilier sur le périmètre du RASED de Thoissey**

M. le Maire indique que Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) de Thoissey regroupe 9 communes et souhaite acquérir une armoire de 444 € T.T.C

La commune de Thoissey prend à sa charge l'élaboration d'une convention réunissant les 9 communes et participera à hauteur de 88,80€

Elle procédera à l'acquisition de l'armoire auprès de l'entreprise BV Mâcon et adressera un titre de 44,40€ au huit autres collectivités membres de l'antenne RASED.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de co-financement portant sur l'achat de mobilier sur le périmètre du RASED de Thoissey,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention
- **AUTORISE** M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet

Les crédits nécessaires seront imputés au budget 2022 au compte 2041411.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

